extraire pour ce Journal les parties les plus instructives et les plus intéressantes, ainsi que les résultats obtenus de certains modes de culture et d'économie. Que peut-il y avoir de plus propre à instruire et à encourager? Rien que nous sachions, si ce ne sont des fermes-modèles conduites convenablement. Un pareil établissement serait plus pratique qu'un journal quelconque, et c'est une amélioration que nous n'avons pas cessé de recommander. vrais amis du perfectionnement de l'agriculture canadienne appuient cette Société, et s'il se trouve dans sa constitution ou sa conduite des défectuosités, il sera en leur pouvoir de les faire disparaître, de la réformer de manière à la faire travailler plus avantageusement pour le pays. La présente Société se réjouira de l'aide et de la coopération de tous ceux qui voudront s'unir à elle. Elle ne désire pas d'accaparer toute la honne œuvre de l'amélioration de l'agriculture du Bas-Canada; l'œuvre est trop bonne et trop méritoire pour n'être pas digne que tous les vrais amis de leur pays y participent; et en conséquence la Société invite tout le monde à l'union et à une coopération cordiale.

Nous donnons dans ce numéro, concernant les effets de la castration sur les animaux, un article que nous recommandons à l'attention des cultivateurs canadiens. Le bon entretien du bétail exige que les animaux soient châtrés à l'âge convenable, et c'est cependant une chose assez communément négligée dans le Bas-Canada. Dans les Iles Britanniques, la contume invariable est de châtrer les agneaux à l'âge de quatre ou cinq semaines, et les veaux, à l'âge de huit jours, excepté ceux qui sont gardés pour propagation. Nous avons acquis une expérience considérable, en Europe, dans l'élève des bestiaux, et telle a été notre pratique. Lorsque les agneaux et les veaux ne sont pas châtrés avant d'être à peu près parvenus à leur grandeur naturelle, et sont vendus dans cet état aux bouchers, la qualité et l'utilité de ces animaux pour mouton ou bœuf, sont beaucoup détériorées. Nous crovons que quant

aux bœufs généralement, l'opération n'est pas faite convenablement, qu'ils sont seulement changés de manière à ne pouvoir engendrer. Ce mode de castration n'est pas du tout, à ce que nous concevons, celui qui convient nour les bœufs, en ce qu'il ne les détourne pas de courir continuellement après les vaches, et les empêche conséquemment de se tenir et de paître en repos; et la chair de ces animaux n'est jamais aussi ferme ni d'un aussi bon goût que celles des bœus qui ont été châtrés à l'âge de huit jours. En Angleterre, il est rare qu'on fasse paître les bœufs ou les moutons avec les vaches ou les brebis, tandis qu'ici, au contraire, ces animaux ne sont presque jamais séparés, soit que les mâles aient été châtrés, ou non. La consequence en est que les animaux mâles, demeurés entiers, ne profiteront ni n'engraisseront, et que s'ils engraissaient, leur chair ne serait pas d'une bonne qualité, bien que la chair des animaux mâles, châtrés à une époque convenable, dut être la meilleure. Tout fermier doit savoir que ce que nous en disons est correct, quant à laisser les animaux mâles entiers jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à leur grosseur naturelle. Leur apparence est toujours ensuite grossière ou désagréable; ils ne se repaissent pas en repos, leur chair est d'une qualité inférieure et n'a jamais la graisse convenable. On pourrait supposer que tous ces inconvéniens suffiraient pour mettre sin à la pratique; mais il v en a encore un autre d'une nature assez grave, c'est que ces animaux importunent et vexent ceux qui sont nourris avec eux, soit mâles, soit femelles, et les empêchent de repaître tranquillement. animal châtré imparfaitement, en Angleterre, fut trouvé très importun dans le troupeau, et eut à en être séparé; et dans le fait, nous n'avons jamais vu qu'ils se nourrissent bien ensemble, ou se souffrissent patiemment les uns les autres, près de leurs alimens, à moins qu'ils ne fussent séparés. Nous espérons que ces remarques produiront quelque effet, et nous pouvons assurer les cultivateurs, d'après notre propre expérience, que s'ils agissent d'après